



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Faculté des sciences sociales  
École de psychologie

## SÉMINAIRE ÉVOLUTIF ADDITIONNEL – D. PSY<sup>1</sup>

Date du séminaire : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Étudiant(e) : \_\_\_\_\_ Direction \_\_\_\_\_

Nom de la présidence : \_\_\_\_\_

TITRE DU DOCUMENT : \_\_\_\_\_

Après avoir assisté au séminaire évolutif, les membres du comité présents sont d'avis que le travail de recherche de l'étudiant(e) est suffisamment avancé pour partir en internat :

Oui

Non

Ne s'applique pas

Membres du comité d'encadrement :

Signatures :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*\* Le président peut signer pour les autres membres du comité avec leur accord. Si un membre n'est pas en accord avec la décision du comité, il doit le signaler immédiatement à [programme3ecycle@psy.ulaval.ca](mailto:programme3ecycle@psy.ulaval.ca).*

Commentaires, s'il y a lieu : :

---

---

---

---

---

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Présidence du séminaire

<sup>1</sup> Extrait de la politique de départ en internat s'appliquant au programme D.Psy: « Avant de partir en internat, l'étudiant doit avoir réussi son séminaire de dépôt. S'il n'est pas prêt à demander une autorisation de dépôt à son comité d'encadrement, il devra tout de même absolument rencontrer son comité d'encadrement avant de partir en internat dans le cadre d'un séminaire évolutif additionnel. À ce moment-là, l'étudiant pourrait partir en internat si, et seulement si, le comité d'encadrement émet un avis favorable qui atteste que le travail de recherche de l'étudiant est suffisamment avancé pour partir en internat. Les formulaires seront modifiés pour ajouter cette recommandation. Par exemple, au D.Psy, il pourrait être attendu que pour partir en internat, les données empiriques soient recueillies et qu'une section substantielle du mémoire soit écrite ».